

TRANSMISSION

Diagnostic d'exploitation à céder

Définissez le potentiel et la valeur de votre entreprise pour en assurer la transmission dans les meilleures conditions.



Les AVANTAGES

- Construisez un état des lieux détaillé de votre exploitation avec l'appui d'un conseiller spécialisé, neutre et indépendant.
- Mûrissez votre projet de transmission par un accompagnement vous permettant d'être en phase avec tous vos objectifs.
- Définissez le prix de vente de votre exploitation reposant sur une maîtrise parfaite des données de votre entreprise.

La Chambre d'agriculture vous apporte l'expertise et la neutralité indispensables pour réussir la transmission de votre exploitation :

- vision à 360° de votre exploitation dans toutes ses dimensions (analyse technico-économique, foncière, réglementaire, humaine...),
- évaluation des points forts et des points de vigilance vis-à-vis d'une reprise,
- définition de la valeur de l'entreprise croisant 3 approches : comptable, patrimoniale et reprenabilité,
- scénarios de transmission envisageables,
- démarches à réaliser.

Un diagnostic indispensable pour faire-valoir votre exploitation et définir une offre claire pour les candidats à la reprise



PRÉ-REQUIS

- avoir un projet de transmission dans la perspective de cession à un tiers,
- avoir réalisé un rendez-vous au Point Accueil Transmission,
- si financement AITA : répondre aux critères d'éligibilité*.
- disposer des évaluations bâtiments, matériels et cheptel.



MODALITÉS

- accompagnement à distance dans les démarches de demande d'aide (si financement AITA*),
- **rendez-vous 1 [1/2 journée sur votre exploitation], état des lieux avec forces et faiblesses de votre exploitation :**
 - descriptif détaillé de l'exploitation (parcellaire, cheptel, baux, droits à produire, système de production, contraintes réglementaires),
 - présentation de la valeur de reprenabilité (économique),
 - environnement socio-professionnel.
- **rendez-vous 2 [1/2 journée sur votre exploitation], valeurs de l'entreprise et scénarios de transmission envisageables :**
 - remise d'une synthèse détaillée intégrant toutes les évaluations (matériel, bâtiment, cheptel...) et valorisant le potentiel de l'exploitation,
 - définition des valeurs de l'entreprise : comptable, patrimoniale, reprenabilité,
 - définition du prix de vente en fonction des différents scénarios de transmission possibles.
- **remise d'un diagnostic** vous permettant de proposer une offre claire aux candidats.



- accompagnement personnalisé par un conseiller spécialisé.
- analyse de toutes les composantes de votre entreprise dans le diagnostic, y compris le foncier.
- mobilisation des experts de la Chambre d'agriculture et des références techniques en fonction des besoins de votre exploitation.

« Étape essentielle, ce diagnostic permet au cédant de cheminer dans son projet de transmission et d'acquérir une vision objective de la valeur et du potentiel de son exploitation. Il peut ainsi engager une négociation, en toute sérénité, avec les candidats. »



pour aller plus loin

- diagnostic préalable à la recherche d'un associé.
- inscription au Répertoire Départ Installation et mise en relation avec des porteurs de projets en recherche d'exploitation.

***Cette prestation peut être prise en charge à hauteur de 1500 € dans le cadre du programme AITA**



pour les agriculteurs qui s'engagent à s'inscrire au RDI, arrivant à la retraite ou ayant des difficultés (santé ou économique) ne permettant pas de poursuivre leur activité.

Votre interlocuteur

Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire

Loire-Atlantique : 02 53 46 63 13

Maine-et-Loire : 02 41 96 77 51

Mayenne : 02 43 67 36 51

Sarthe : 02 43 29 24 02

Vendée : 02 51 36 82 40

9 rue André-Brouard

CS 70510

49105 ANGERS Cedex 2



Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande.

